

Mieux Vivre à Carrières

Le groupe Tous ensemble pour Carrières nous interpelle sur la question du cimetière. Nous vous apportons les précisions suivantes. Le Maire s'est rendu compte que l'arrêté qui venait d'être pris comportait de nouvelles dispositions trop coercitives, notamment celles concernant le fleurissement des tombes dans le « carré paysager ». Aussi, lors du Conseil municipal du 27 mars en questions diverses, conseil auquel le groupe TEC a assisté, il a annoncé qu'un nouvel arrêté allait être pris en supprimant les dispositions trop restrictives. C'est aujourd'hui chose faite et il est consultable sur le site de la Ville.